

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Juin 2024

153x24

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LÉO LAGRANGE MEDITERRANEE POUR LA GESTION DU RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Le Relais Petite Enfance "Planètes bébés" est un espace d'informations, pour les parents, les assistantes maternelles et les gardes à domicile .

Le Relais Petite Enfance est agréé par la CAF et conventionné par le Conseil Départemental 13 et les communes de Vitrolles, Rognac, les Pennes Mirabeau et Septèmes les Vallons.

En ce qui concerne notre commune, le Relais Petite Enfance est installé au sein de l'ancienne école maternelle St Georges (Impasse Merlusse).

Il est animé par trois agents qui assurent les ateliers 2 matinées par semaine pour les assistantes maternelles de la commune, ainsi que des permanences sans rendez-vous pour les familles.

Le Relais Petite Enfance c'est :

- Un lieu d'information, de documentation et d'échanges sur la garde à domicile pour les professionnels
- Un espace de jeux et de découverte pour les enfants accueillis chez les assistantes maternelles
- Un lieu d'information sur les différents modes d'accueillir qui permet aux familles de choisir celui qui convient le mieux aux enfants

Information complémentaire :

- Nom du Président : Monsieur LAGAE Marc
- Numéro de Siret : 782 815 674 00042

Vu la délibération n° 267x23, en date du 14 Décembre 2023 : « Convention d'Objectifs et de Financement 2024/2026, entre la Ville des Pennes Mirabeau et l'association Léo Lagrange, il est proposé d'attribuer à la dite association une subvention d'un montant de 6 777,90 € pour l'année 2024. L'ensemble des documents a été fourni par l'association.

Vu l'avis favorable de la Commission Cohésion sociale,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- APPROUVE le versement d'une subvention de 6 777,90 € à l'association « Léo Lagrange Méditerranée » pour le Relais Petite Enfance (RPE) :
 - x une acompte de 50 % soit de 3 390,00 € versé en Juin 2024
 - x le solde sera versé à l'association au mois d'Octobre 2024 sur la remise du bilan financier 2023 validé par l'Assemblée Générale du mois de Juin 2024, mais également en fonction de la somme du bonus territoire versée à la l'Association par la CAF dans le cadre de la CTG

- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget de la Ville

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL